



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

Communiqué de presse

Mardi 24 Novembre octobre 2008

## L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires propose la création d'un Observatoire public de l'immobilier

Notre organisation a choisi de rendre publique la proposition de créer un observatoire public de l'immobilier (O.P.I.).

La création d'un O.P.I. se justifie d'autant plus que sur le marché immobilier, l'asymétrie d'informations entre les acteurs et les parties prenantes d'une transaction lèse principalement celui qui est le moins informé, lequel est également souvent celui qui n'a pas la capacité d'accéder à une bonne information. Des systèmes privés d'information se sont certes créés, mais ceci justifie d'autant plus l'intervention et l'amélioration de l'action publique sur un secteur sensible et soumis à la conjoncture économique.

Plusieurs raisons plaident pour un tel observatoire. Le contexte économique et social montre qu'une meilleure information sur ce secteur est nécessaire. Les services administratifs qui existent et qui « connaissent le métier » collectent et gèrent les données qui permettraient, une fois retraitées et consolidées, d'alimenter l'O.P.I.

Le projet est techniquement et financièrement accessible puisqu'il consiste à mobiliser des données disponibles que l'Etat, et en particulier la Direction générale des finances publiques (DDGFiP), détient et gère, pour tout le territoire métropolitain et d'outre mer :

- le plan cadastral le plus exhaustif (constitution et mise à jour de l'ensemble des parcelles), avec le Service du Cadastre,
- les données fiscales et foncières qui s'y rattachent, avec les Centres des Impôts Fonciers d'un côté, les Centres des Impôts et les services des impôts des particuliers (SIP) de l'autre, les services des impôts des entreprises (SIE) pour les professionnels,
- l'intégralité des données concernant les propriétés bâties et non bâties (biens, propriétaires, nature des actes, montant des transactions...), avec les Conservations des Hypothèques,
- l'intégralité des données concernant les propriétés bâties et non bâties du domaine public, avec France Domaine,
- la capacité et la compétence pour évaluer les biens publics et privés, avec les Fiscalités Immobilières et les Services des Domaines.

L'O.P.I. serait naturellement amené à collaborer avec les autres administrations publiques, nationales et locales, afin de collecter et de proposer au public des informations fiables et complètes. Reste désormais à savoir si l'information publique en matière d'immobilier constitue un enjeu pour les autorités publique et pour le gouvernement.